



COMMUNIQUÉ

Relatif à l'invitation au tirage au sort de l'ordre de passage des partis politiques et des mouvements politiques au « Journal de campagne » de la RTG

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe l'ensemble des candidats ou mandataires en lice pour le scrutin de listes nationales à la représentation proportionnelle et des mouvements politiques ayant présenté des candidats au scrutin majoritaire uninominal et pluri nominal dans au moins 50% des circonscriptions dans le cadre des élections législatives du 31 mai 2026 qu'une séance de tirage au sort sera organisée à son siège.

Ce tirage au sort se déroulera le lundi, 27 avril 2026 à 14 heures précises.

Cette séance est destinée à déterminer l'ordre de passage des candidats pour les émissions de campagne électorale diffusées sur les antennes de la Radiotélévision Guinéenne (RTG) en synchronisation avec la Radio Nationale et les Radios Rurales.

La présence de chaque mandataire (ou d'un représentant dûment mandaté) est obligatoire pour garantir la transparence du processus.

Pour les autres candidats au scrutin majoritaire uninominal et pluri nominal, le tirage au sort aura lieu dans chaque préfecture correspondant à une circonscription électorale le jeudi, 30 avril 2026 à 12 heures aux sièges des stations de radios rurales.

Pour les circonscriptions électorales de la zone spéciale de Conakry, le tirage au sort aura également lieu le jeudi, 30 avril 2026 à 12 heures au siège de la HAC.

La HAC compte sur la présence effective de chacun et de tous pour le bon déroulement de cette étape cruciale du processus démocratique en Guinée.

Conakry, le 25 avril 2026

Pour la Haute Autorité de la communication

Le Président



BB

Boubacar Yacine Diallo

Guinée